IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

# Programme de subventions Backing International Small Restaurants
# Règlement

La période de candidature au Programme de subventions Backing International Small Restaurants (le « Programme ») sera ouverte du 1 octobre 2026 à 10 h 00, heure de l'Est (« HE ») au 16 novembre octobre 2026 à 23 h 59 HE (« Période de candidature »). Les candidates et candidats au Programme (tout candidat étant désigné ici par le terme « Participant ») sont soumis au règlement ci-après (le « Règlement ») et l'acceptent.

**DESCRIPTION DU PROGRAMME :** Le programme vise à soutenir les petits restaurants, cafés, bars et pubs indépendants à but lucratif proposant une offre de restauration, afin de les aider à se développer, à se redresser et à soutenir leur communauté locale dans quinze grandes villes : Auckland (Nouvelle-Zélande), Barcelone (Espagne), Fukuoka (Japon), Londres (Angleterre), Manchester (Angleterre), Melbourne (Australie), Mexico (Mexique), Milan (Italie), Montréal (Canada), Osaka (Japon), Paris (France), Sapporo (Japon), Sydney (Australie), Tokyo (Japon) et Toronto (Canada).

**ÉLIGIBILITÉ :** Les petites entreprises éligibles sont les restaurants, cafés, bars et pubs proposant une offre de restauration, qui : (i) disposent d'un établissement physique (c'est-à-dire un local commercial) dans l'une des 15 villes participantes au Programme (Auckland, Barcelone, Fukuoka, Londres, Manchester, Melbourne, Mexico, Milan, Montréal, Osaka, Paris, Sapporo, Sydney, Tokyo, Toronto) ; (ii) sont actuellement ouverts et étaient déjà en activité avant le 1er septembre 2025 ; (iii) ont enregistré un chiffre d'affaires annuel inférieur aux montants suivants pour l'année 2025 : 1 million de livres sterling à Londres et Manchester, 20 millions de pesos mexicains à Mexico, 2 millions de dollars australiens à Melbourne et Sydney, 2 millions de dollars néo-zélandais à Auckland, 1,5 million de dollars canadiens à Montréal et Toronto, 2 millions d'euros à Barcelone, 2 millions d'euros à Paris, 2 millions d'euros à Milan et 250 millions de yens japonais à Fukuoka, Osaka, Sapporo et Tokyo ; (iv) représentent une entité commerciale à but lucratif enregistrée et en règle (ou équivalent) dans la juridiction où elle a été constituée et dans la ville où elle exerce ses activités (les entités non constituées en société ou les travailleurs indépendants ne peuvent pas participer) ; et (v) ne font pas partie d'une franchise de plus de cinq succursales. Les entreprises exclusivement numériques ne sont pas éligibles (le terme « numérique » inclut, sans s'y limiter, les entreprises en ligne et celles basées sur des applications). Les Participants doivent être propriétaires de la petite entreprise éligible et âgés de 18 ans ou plus. Veuillez consulter la page Web du Programme (https://downtown.org/foundation/) pour obtenir la liste complète des critères d'éligibilité. Les bénéficiaires de précédentes subventions ne sont pas éligibles. Pour être éligible au Programme, il n'est pas obligatoire d'adhérer à l'International Downtown Association (le « Commanditaire »). Les employés, les entrepreneurs indépendants et détachés du Commanditaire, American Express Company (« American Express »), ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectives, et les membres de leur famille immédiate (conjoint et parent, enfants et frères et sœurs et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes vivant au sein du même foyer, parents ou non parents, de ces employés, ne sont pas éligibles. Le Programme est soumis à toutes les lois et réglementations

IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

fédérales, provinciales, étatiques et locales ainsi qu'à toutes les règles et exigences imposées par le gouvernement. En soumettant sa candidature, chaque Participant accepte de se conformer au présent Règlement, aux termes de toute convention de subvention émise et aux décisions du Commanditaire, lesquelles ont une valeur définitive et s'imposent aux parties à tous égards en ce qui concerne le Programme.

**COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE :** Pour soumettre une candidature, rendez-vous sur https://downtown.org/foundation/ au cours de la Période de candidature et suivez les instructions fournies pour remplir le formulaire de candidature dans son intégralité (« Candidature »). Les candidats qui ne possèdent pas déjà un compte sur la plateforme submittable.com devront en créer un pour pouvoir soumettre leur Candidature. La création d'un compte est gratuite et toutes les conditions applicables de la plateforme s'appliquent. Une (1) seule Candidature par petite entreprise éligible. Les propriétaires de plusieurs adresses (dans la limite de cinq au maximum) peuvent soumettre leur Candidature pour plusieurs restaurants. Ils ne pourront toutefois prétendre qu'à une seule subvention. Les Candidatures générées par script, macro-commande ou tout autre moyen automatisé, ou par tout moyen qui ne respecte pas pleinement le processus de soumission, sont nulles.

**COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES :** Le Commanditaire peut partager les renseignements personnels fournis par les Candidats dans leur Candidature et dans le cadre du Programme avec American Express, les entités affiliées du Commanditaire et d'American Express, ainsi que leurs employés, dirigeants, administrateurs, représentants ou mandataires respectifs, et ces parties peuvent utiliser les renseignements personnels du Candidat (i) pour faciliter l'administration du Programme, (ii) pour entrer en contact avec le Candidat à des fins de communication avec les médias et le public, (iii) dans les cas prévus par la législation applicable et (iv) à toute autre fin que le Commanditaire ou American Express notifierait par écrit au Candidat. Veuillez consulter la Politique de confidentialité d'IDA.

**RESTRICTIONS RELATIVES AUX CANDIDATURES :** Les Candidatures doivent contenir des informations véridiques, être dûment remplies et vérifiables, et avoir été rédigées directement par le Participant. Aucune section de la Candidature ne devra avoir fait l'objet d'une publication antérieure ou bénéficié de précédentes subventions liées à ce Programme, ni enfreindre le droit d'auteur, le droit des marques, le droit à la vie privée, le droit de publicité ou autre droit de propriété intellectuelle, ni d'autres droits de personnes physiques ou morales.

En soumettant une Candidature, le Participant déclare et garantit que celle-ci est conforme au présent Règlement et comprend que le Commanditaire et/ou American Express peuvent, à leur entière discrétion, refuser la Candidature pour quelque raison que ce soit, y compris, et sans limitation, si le Commanditaire et/ou American Express déterminent, à leur entière discrétion, que la Candidature ne respecte pas le présent Règlement de quelque manière que ce soit ou contient un contenu inacceptable tel que déterminé par le Commanditaire et/ou American Express, à leur entière discrétion.

IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

**SUBVENTION PUBLICITAIRE/UTILISATION DES PARTICIPATIONS :** Le Participant concède par les présentes au Commanditaire, à American Express et à leurs mandataires, successeurs, titulaires de licence et ayants droit respectifs, une licence non exclusive, gratuite, perpétuelle et cessible leur permettant d'utiliser tout ou partie des informations, documents, photographies et autres éléments fournis par le Participant dans le cadre de la Candidature et/ou du Programme, ainsi que tous les éléments qui y sont incorporés, y compris, et sans limitation, les noms, logos, villes et états de résidence, photos, vidéos, citations et déclarations (sous forme écrite ou orale enregistrée), et images, de quelque manière que ce soit, sur tous les supports, existants ou à venir, dans le monde entier, à des fins publicitaires, promotionnelles et autres, sans autre rémunération, avis ou autorisation. Les Participants conviennent que les Parties exonérées (telles que définies ci-dessous) ne sont pas responsables en cas d'utilisation non autorisée des Candidatures ou de tout matériel fourni par des tiers dans le cadre du Programme. Ni le Commanditaire ni American Express ne sont tenus d'utiliser les droits accordés aux termes des présentes.

**ÉVALUATION DES CANDIDATURES :** Les candidatures seront examinées, entre autres, en fonction des critères suivants :

- Explication claire de la manière dont les fonds seront utilisés et impact de la subvention sur l'établissement.
- Capacité à déployer rapidement les fonds dans un délai de cinq mois.
- Démonstration de l'importance historique, culturelle ou communautaire locale.
- Investissement dans des projets qui aident les restaurants à se développer, à se redresser et à soutenir leur communauté locale.

Toutes les décisions du Commanditaire sont définitives et sans appel. Le Commanditaire ne révélera pas les notes attribuées aux différentes Candidatures à quelque étape que ce soit, y compris, et sans limitation, pendant ou à la fin du Programme.

**NOTIFICATION AU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION :** Les Participants retenus pour recevoir une Subvention seront considérés comme des bénéficiaires potentiels de la subvention (« Bénéficiaires potentiels de la Subvention ») jusqu'à ce que les conditions de la présente clause de notification soient remplies. Les Bénéficiaires potentiels de la Subvention seront informés par courriel et/ou par téléphone (« Notification ») et devront compléter et renvoyer un formulaire d'acceptation de la subvention ou une convention de subvention (« Formulaire d'acceptation de la Subvention ») dans les dix (10) jours suivant la date de notification (« Délai de notification »). Si (i) un Bénéficiaire potentiel de la Subvention ne répond pas à la Notification dans le Délai de notification imparti, (ii) le Formulaire d'acceptation de la Subvention n'est pas retourné dans le Délai de notification imparti, (iii) une Notification revient au motif de ne pas être distribuable (dans les cas d'envoi par courriel), ou (iv) un Bénéficiaire potentiel de la Subvention ne respecte pas le présent Règlement, le Bénéficiaire potentiel de la Subvention perdra alors la Subvention et un autre Participant pourra être sélectionné à l'entière discrétion du Commanditaire.

IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

**SUBVENTIONS :** Les subventions suivantes (chacune, une « Subvention ») sont disponibles :

- **Australie** – Melbourne et Sydney (15 disponibles) – 20 000 AUD
- **Canada** – Montréal et Toronto (20 disponibles) – 20 000 CAD
- **France** – Région parisienne (10 disponibles) – 12 500 EUR
- **Italie** – Métropole de Milan (5 disponibles) – 12 500 EUR
- **Japon** – Osaka, Fukuoka, Sapporo et Tokyo (10 disponibles) – 2 300 000 JPY
- **Mexique** – Mexico (10 disponibles) – l'équivalent de 10 000USD en MXN
- **Nouvelle-Zélande** – Auckland (5 disponibles) – 25 000 NZD
- **Espagne** – Barcelone (10 disponibles) – 12 500 EUR
- **Royaume-Uni** – Londres et Manchester (20 disponibles) – 10 500 GBP

Les Bénéficiaires recevront la Subvention dès réception du Formulaire d'acceptation de la Subvention signé. Les Bénéficiaires d'une Subvention doivent collaborer avec le partenaire local et la Fondation IDA pour fournir certaines données de référence au moment du versement de la Subvention (par exemple, des données sur les revenus, les employés, etc.). Les Bénéficiaires d'une Subvention auront jusqu'au 31 juillet 2027 au plus tard pour expliquer en quoi la Subvention a été bénéfique à leur entreprise et fournir des informations démontrant les changements rendus possibles grâce à celle-ci.

Les partenaires locaux de la Fondation IDA dans le cadre du Programme de subventions mènent des actions de marketing et de sensibilisation afin de mieux faire connaître le Programme, de conseiller sur le processus de sélection, de soutenir les Bénéficiaires et de recueillir des données une fois les subventions octroyées. Parmi les partenaires locaux figurent Mainstreet Australia (Australie), IDA Canada (Canada), Centre-Ville en Mouvement (France), Confesercenti Milano (Italie), Japan Area Management Network (Japon), Fundación Placemaking Mexico (Mexique), Mainstreet Australia (Nouvelle-Zélande), Fundació Barcelona Comerç (Espagne) et l'Association of Town and City Management (Royaume-Uni).

Toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales ou locales sont à la charge exclusive du Bénéficiaire de la Subvention. Les Bénéficiaires d'une Subvention ne peuvent ni substituer, ni céder, ni transférer une Subvention. Toutes les modalités ainsi que les détails relatifs à la Subvention sont à l'entière discrétion du Commanditaire et sont décrits dans le présent Règlement et le Formulaire d'acceptation de la Subvention. Une (1) seule Subvention par propriétaire d'établissement éligible. L'utilisation prévue des fonds de la Subvention doit être décrite dans la Candidature et doit répondre à un besoin commercial essentiel qui soutient le restaurant dans ses améliorations à moyen et long terme. Les utilisations potentielles peuvent inclure des améliorations essentielles au maintien de l'activité du restaurant, telles que l'amélioration des capacités numériques, la création d'espaces de restauration extérieurs, l'achat de nouveaux équipements et d'autres améliorations matérielles. Les frais liés aux services publics constituent une utilisation potentielle, mais ne doivent pas dépasser 15 % de la Subvention. Le loyer, les salaires, les remboursements de prêts, les denrées alimentaires, l'alcool et les licences pour la vente d'alcool ne sont

pas des utilisations admissibles des fonds. Les Bénéficiaires d'une Subvention devront utiliser les fonds d'ici le 31 juillet 2027. Toute modification de la date d'achèvement du projet devra être approuvée au préalable par le Commanditaire.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :** En participant, chaque Participant accepte de dégager de toute responsabilité, d'indemniser, de décharger et de renoncer à toutes prétentions à l'égard du Commanditaire, d'American Express et de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et représentants respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») pour tout préjudice, responsabilité, perte et dommage de toute nature, y compris, sans limitation, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation du Participant au Programme ou à toute activité liée au Programme, de l'acceptation de toute Subvention et/ou de l'utilisation par le Commanditaire ou American Express des droits accordés au titre du présent Règlement.

**CONDITIONS GÉNÉRALES :** Les Parties exonérées ne sont pas responsables des Candidatures, messages, courriels, courriers ou autres communications de quelque nature que ce soit perdus, en retard, incomplets, endommagés, inexacts, volés, retardés, mal acheminés, non livrés ou altérés ; ni de la perte, de l'interruption ou de l'indisponibilité des réseaux, serveurs, fournisseurs d'accès Internet, sites Web ou autres connexions, ni des erreurs de communication, des défaillances de transmissions informatiques, satellitaires, téléphoniques ou câblées, des lignes ou des pannes techniques, ni des transmissions brouillées, retardées ou mal acheminées ou des dysfonctionnements, pannes ou difficultés liés au matériel ou aux logiciels informatiques, ni d'autres erreurs ou difficultés de toute nature, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, de réseau, typographiques, d'impression ou autres, liées au Programme ou en rapport avec celui-ci, y compris, sans limitation, les erreurs ou difficultés pouvant survenir dans le cadre de l'administration du Programme, du traitement ou de l'examen des Candidatures, de l'annonce des Subventions ou de tout matériel relatif au Programme. Les Parties exonérées ne sont pas non plus responsables des informations incorrectes ou inexactes, qui seraient imputables aux tentatives d'altération ou de piratage par des utilisateurs du site ou à tout équipement ou programme associé au Programme ou utilisé dans le cadre de celui-ci. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des préjudices ou dommages causés à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un Participant, liés à ou résultant de sa participation au présent Programme. Les Participants qui altèrent ou utilisent de façon abusive tout aspect du Programme, qui agissent de façon déloyale ou perturbatrice, ou qui enfreignent le présent règlement, tel que déterminé exclusivement par le Commanditaire, seront disqualifiés et toutes les Candidatures associées seront annulées. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, de modifier ou de mettre fin au Programme, notamment si une partie quelconque du Programme est, selon l'opinion du Commanditaire, compromise par un virus, des vers, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes qui, selon l'opinion du Commanditaire, corrompent ou nuisent à l'administration, à la sécurité, à l'équité ou à la bonne soumission des Candidatures. En cas de résiliation du Programme, le Commanditaire peut, à son entière discrétion, sélectionner les Bénéficiaires d'une Subvention parmi toutes les Candidatures éligibles et non

IDA FOUNDATION
1275 K STREET NW, SUITE 1000
WASHINGTON, DC 20005
202.393.6801 | DOWNTOWN.ORG

suspectes reçues au préalable, en appliquant la procédure d'évaluation précédemment décrite ou de toute autre manière qu'il jugera équitable et appropriée. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB DU PROGRAMME OU À NUIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. LE CAS ÉCHÉANT, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET D'AUTRES RECOURS (Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT) À LA PERSONNE CONCERNÉE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

**DEMANDE D'ACCÈS À LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION :** Les Bénéficiaires d'une Subvention seront annoncés d'ici le 28 février 2027, sur le site Web du Commanditaire (https://downtown.org/foundation/). Pour toute autre question relative aux Bénéficiaires d'une Subvention annoncés, veuillez envoyer un courriel à nataly@downtown.org d'ici le 31 mars 2027 au plus tard.

**COMMANDITAIRE :** International Downtown Association Foundation, 1275 K St NW, Suite 1000, Washington, DC 20005.